

Proche de vous

Nous renouvelons
notre communication

Nous avons le plaisir de vous transmettre en annexe votre attestation de rentes pour 2022.

Nous profitons de cet envoi pour vous communiquer quelques informations utiles et vous informer du renouvellement complet de notre communication :

- Un nouveau logo, symbolisant des liens forts entre les générations.
- Un site internet entièrement remis au goût du jour: cpcl.ch
- Une page qui vous est dédiée : cpcl.ch/beneficiaires-de-rentes
Elle contient de nombreuses informations et comporte notamment la possibilité d'annoncer un changement d'adresse de manière électronique.

Toute notre équipe vous transmet ses meilleurs vœux pour 2023 et reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Actualités

VERSEMENT D'UNE ATTRIBUTION UNIQUE

Après des années de stabilité, le coût de la vie a connu une augmentation marquée en 2022. Ce retour de l'inflation peut rendre la situation plus difficile pour une partie de nos bénéficiaires de rentes.

Pour compenser ce renchérissement – que les experts estiment temporaire, les membres du Comité ont décidé de verser une attribution unique aux bénéficiaires de rentes. Cet effort est consenti malgré un développement adverse des marchés financiers en 2022, ayant conduit à une baisse du degré de couverture et à une diminution de la réserve de fluctuation de valeur des placements.

Grâce à la structure résistante des placements de la Caisse, notamment les placements immobiliers et les prêts à la Ville de Lausanne, et suite aux efforts réalisés pour maîtriser nos coûts de gestion, la situation financière de la Caisse reste toutefois solide et respecte le chemin de recapitalisation. Ces éléments permettent ainsi le versement d'une allocation unique, qui vous est octroyée à bien plaisir.

MONTANT DU VERSEMENT

Vous recevrez une attribution unique, équivalente aux $\frac{2}{3}$ de votre rente mensuelle, à concurrence de **CHF 1500.– au maximum**.

Le Comité a ainsi fait le choix de soutenir l'ensemble des bénéficiaires de rentes durant cette période difficile, tout en portant une attention particulière aux bénéficiaires dont les revenus sont plus modestes.

Ce versement sera effectué dans le courant du mois de **février 2023**.

Bon à savoir

VOTRE ATTESTATION DE RENTES

Nous vous remercions de contrôler les informations et montants y figurant et de nous signaler toute erreur ou modification de données vous concernant (état civil, adresse du domicile – notamment un départ ou un retour en Suisse, coordonnées bancaires, etc.).

MISE À JOUR DE NOTRE RÈGLEMENT D'ASSURANCE

Quelques modifications ont été apportées au Règlement d'assurance au 1^{er} janvier 2023.

🔗 La dernière version est disponible sur: cpcl.ch/ressources

CALENDRIER DE VERSEMENT DES RENTES

Le versement des rentes est effectué à l'avance, le 2^e jour ouvrable du mois.

🔗 Vous pouvez consulter le calendrier détaillé sur: cpcl.ch/beneficiaires-de-rentes

D'AUTRES QUESTIONS?



La page cpcl.ch/beneficiaires-de-rentes contient de nombreuses informations utiles: versement des rentes, explications selon votre situation personnelle, annonce d'un changement d'adresse, etc.

Pour toute autre question, vous pouvez nous contacter au 021 315 24 00, nous écrire à info@cpcl.ch ou passer à nos bureaux, situés au 3^e étage de la rue Centrale 7, 1003 Lausanne.

NOS HORAIRES DE GUICHET

Lundi	9h-16h30
Mardi et mercredi	9h-12h / 14h-16h30
Jeudi et vendredi	9h-12h